

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSPE

Séance du lundi 19 juin 2023

Seize membres du conseil scientifique étaient présents ou représentés et dix procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

En fin de séance, une procuration n'a pas pu être attribuée.

Présidente du conseil scientifique

Madame Elsa LANG RIPERT – Directrice de l'INSPE

Vice-présidente du conseil scientifique

Madame Martine JACQUES – Chargée de mission Recherche de l'INSPE

Représentante des doctorants

Madame Léa CHIMENE – procuration à madame Cathy PERRET

Représentante des BIATSS

1

Madame Cathy PERRET

Personnalité extérieure

Monsieur Arnaud MOULY – Enseignant-chercheur à l'INSPE de Franche-Comté – procuration à madame Elsa LANG RIPERT

Membres désignés par chaque directeur de laboratoire participant aux activités de recherche de l'INSPE

Monsieur Thierry HOHL – LIR3S

Monsieur Olivier GALIBERT – CIMEOS (par visioconférence)

Monsieur Daniel RAICHVARG – CIMEOS – procuration à madame Martine JACQUES

Madame Corinne LELOUP – CSGA - procuration à monsieur Olivier GALIBERT

Madame Géraldine FARGES – IREDU (par visioconférence à partir de 10h25)

Monsieur Jean-François GIRET – IREDU – procuration à madame Géraldine FARGES

Madame Catherine LABRUERE CHAZAL – IREM

Monsieur Frédéric METIN – IREM – procuration à monsieur Thierry HOHL

Madame Lucie CORBIN – LEAD

Monsieur Arnaud WITT – LEAD – procuration à madame Lucie CORBIN

Madame Nathalie CARTIERRE – Psy-DREPY

Monsieur Pierre DE OLIVEIRA – Psy-DREPY – procuration à madame Nathalie CARTIERRE

Madame Hélène FRETTEL – TIL – procuration à madame Catherine LABRUERE CHAZAL

Invités :

Madame Chantal CLERC – Responsable administrative de l'INSPE

Monsieur Frédéric KAPALA – Représentant CANOPÉ

Monsieur Yacin KARIM – Représentant CARDIE

3 – Évaluation des projets BQR – 2nde campagne 2023

La parole est laissée à madame Martine JACQUES. Elle indique qu'après la présentation et l'étude des dossiers, les membres du conseil délibéreront sur l'agrément des dossiers et sur les sommes à attribuer.

Ainsi, suite aux échanges lors de l'examen des différents projets et dans le respect de l'organisation arrêtée, il a été décidé ce qui suit :

- concernant le dossier pour une aide à l'organisation de la manifestation intitulée « Représentations et implicites de(s) différents acteurs de l'enseignement supérieur sur l'expérience d'apprentissage en première année post-bac. » déposé par madame Cathy PERRET : la demande de 1 500 € porte sur une participation aux frais de mission.
À l'unanimité, les membres du conseil scientifique décident d'octroyer la somme de 1 060 €.
- concernant le dossier pour une aide à la publication d'un ouvrage intitulé « Accompagner la migration. Des représentations à l'action » déposé par madame Caroline RAULET-MARCEL : la demande s'élève à 700 €
Unaniment, les membres du conseil limitent le financement à hauteur de 500 €, montant généralement accordé pour ce type de demande.
- concernant les demandes de mesdames Jeanne GAVARD-VEAU, Victoria DAVID, Océane VILCHES, Faustine VALLET GIANNINI et Léa CHIMENE pour participer à l'European educational research association (EERA) qui aura lieu les 21 et 22 août 2023 à Glasgow, un soutien financier à hauteur de 695 € par personne est sollicité pour le paiement des frais de mission.
À l'unanimité, les membres du conseil scientifique octroient la somme de 305 € par doctorante.
- concernant la demande de monsieur Frédéric METIN pour sa participation au colloque « l'enseignement de l'arithmétique du cycle 3 à l'entrée à l'université : raisonner en arithmétique est-ce incongru ? » qui aura lieu du 15 au 17 juin 2023 à Talence, un soutien financier pour les frais de mission à hauteur de 44 € est sollicité.
À l'unanimité, les membres du conseil scientifique octroient la somme demandée.

3

Suite à l'examen de cette dernière demande, les membres du conseil souhaitent définir des conditions particulières pour l'attribution des aides financières de faibles montants. Ainsi, après quelques minutes d'échanges, il est décidé unanimement que la présidente et la vice-présidente du conseil scientifique pourront accorder directement la subvention aux conditions suivantes :

- le montant ne doit pas dépasser 100 € ;
- le dossier ne doit pas être tardif ;
- le projet scientifique doit être validé et/ou cofinancé par un autre organisme.

En cas de doute légitime sur l'intérêt ou la portée du projet, il sera cependant possible de faire appel à l'avis d'un des experts du conseil scientifique.

4 – Premier bilan du colloque INSPÉ « individu et formation »

Madame la vice-présidente du conseil scientifique de l'INSPE revient sur le colloque qui s'est déroulé les 1^{er} et 2 juin 2023.

Elle indique que vingt propositions de communication ont été retenues sur les vingt-cinq reçues.

La première journée à la maison des sciences de l'Homme a débuté par une conférence animée par madame Solveig FERNAGU qui a permis de poser, pour un auditoire varié dans sa formation et ses fonctions (enseignants-chercheurs en sciences de l'éducation, ou en didactique des disciplines mais aussi enseignants du secondaire ou du primaire, formateurs ainsi que personnels d'inspection), des concepts fondamentaux comme celui de la "capabilité" par exemple. Nourrie par des intervenants venant de l'IREDU mais aussi de l'université des Antilles, de Lyon II ou de Montpellier, la journée a permis de se pencher sur l'approche clinique des pratiques professionnelles, et de s'interroger sur motivation et réflexivité qui sont deux démarches où se nouent au plus près et de manière complexe les liens entre individu et formation.

La seconde journée, qui a eu lieu sur le site INSPÉ rue Charles Dumont, a consacré une partie de la matinée à la question de la didactique de la littérature et plus généralement de la mobilisation du sujet dans cette dernière. A la suite d'une conférence de Jean-Louis DUFAYS dont les travaux sont fondateurs en ce domaine, plusieurs didacticiennes notamment venues de Paris Sorbonne et de Bordeaux se sont interrogées sur ces concepts et ont présenté des expérimentations mises en œuvre à ce sujet.

La fin de la journée a consisté à proposer de meilleures prises en compte de ces rapports entre individu et formation : membres titulaires et doctorants de l'IREDU ainsi que du CIPE ont ainsi réfléchi à des analyses et suggestions portant aussi bien sur la formation initiale que continue.

Très satisfaite par l'organisation et le contenu du colloque, madame Martine JACQUES regrette cependant un léger manque de mobilisation des enseignants chercheurs en général et de l'INSPE en particulier, mis à part ceux de l'IREDU.

Elle présume que les sujets trop centrés sur les sciences de l'éducation n'ont pas su attiser un intérêt plus large.

Madame la chargée de mission Recherche dévoile son projet d'édition d'un ouvrage en lien direct avec ce colloque pour la fin de l'année universitaire 2023-2024.

4

5 – Questions diverses

Madame Martine JACQUES garde la parole pour indiquer que les chargés de mission Recherche réunis par le réseau des INSPÉ ont déploré un manque de visibilité de la recherche conduite dans les INSPÉ. Il a alors été décidé qu'une réflexion sera menée sur la manière de mettre en valeur les recherches au sein des INSPÉ pour en développer la visibilité.

Un point spécifique sera donc porté à l'ordre du jour du prochain conseil scientifique.

Madame Elsa LANG RIPERT atteste que la valorisation de la recherche en INSPÉ est un véritable enjeu au niveau national pour se prévaloir pleinement de la formation des étudiants par la recherche.

En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la présidente du conseil scientifique lève la séance à 11h20.

La Présidente du conseil scientifique

Elsa LANG RIPERT